



future licenciement merci de m'aider

Par **junavera**, le **25/01/2010** à **22:33**

Bonsoir,

Je suis employée en tant que salariée commerciale pour une grande société d'assurance. Je prospecte et gère un portefeuille client sur le terrain. Je travaille à domicile (gestion demandes clients, contrats, iard etc ...)et rend des comptes à mon chef une fois par semaine.

Mon histoire:

Je suis embauchée en 2008 suite à une formation de 8 semaines, je commence à exercer mon métier, dans les règles de l'art (comme on me l'a enseigné en formation)... Depuis deux ans je gère mes nouveaux clients(et anciens clients pour lesquels mes anciens collègues ont faits ou renouvelés des contrats).

Depuis le décès de mon frère(en aout 2008) je suis dans une optique de changement (totalement fondée sur un désir et non un drâme), mais je n'arrive plus à produire autant qu'avant et surtout j'ai un blocage quant au fait de proposer des assurances et prospecter ... Je réussi jusqu'en décembre 2009, à être à au moins 100% de mes objectifs mais je dis à mon patron que je ne compte pas rester car je souhaite entamer une formation dans le médical ...Il me dit de démissionner (hors je ne peux pas car si je veux payer ma formation je dois passer par l'anpe du fait que mon employeur me dise que la société ne me financera pas une réorientation pro)!!!

Je suis depuis une semaine très affaiblie car j'ai la pression de ma hiérarchie qui me dit de produire (oralement qu'on s'entende bien) et je ne suis même plus capable de décrocher un tél pour appeler des clients afin de leur proposer quelque chose (sachant qu'ils sont habillés pour l'hiver!!!).

Mon patron m'a donc dit que si je ne remplissais plus mes objectifs cela nous trainerai jusqu'en juin le tant qu'un licenciement soit justifiable (tout en me mettant la pression car je lui ai parlé de mon envie d'avoir un enfatnt avant de débiter mon concours médical) ...

Je suis vraiment écoeurée dans le sens où je me suis confiée (je n'ai que 24 ans peut-être suis-je trop naïve)à mon chef et qu'il ne m'aide pas et m'enfonce (en gros j'ai tendu le baton pour me faire battre)

Que puis-je faire pour abréger cette souffrance liée à mon travail, que me conseillez-vous ? Faut'il que j'aïlle jusqu'à l'absence injustifiée? après deux ans de bons et loyaux services je peux peut-être m'en sortir mieux ?

Merci d'avance pour l'interet que vous portez à mon cas

Par **vero40**, le **25/01/2010** à **22:55**

bonjour

Tu ne peut pas demader a ton employeur de te payer une formation medicale alors que lui , il vend de l'assurance!

Ce n'est pas une vache a lait

Par contre tu doit faire ton travail correctement, meme si c'est dur pour toi

Ne te dit sutout pas qu'il ne veut plus de toi parceque tu t'es confie sur ton futur avenir

Ton travail doit rester irreprochable

Par contre tu peut lui demander de faire une rupture conventionnelle a l'amiable et negocier les indemnites de preavis Sache qu'avec ce type de rupture amiable tu as droit aux assedic sans carrence et donc acces aux formations de l'anpe

Il faut se renseigner a l'inspection du travail car leur accord est indispensable

Par **junavera**, le **26/01/2010** à **09:09**

Merci pour votre réponse,

J'effectue mon travail comme il se doit, je dois juste vendre le plus possible ... Mes clients sont bien gérés et en effet je ne vois que l'anpe pour me financer cette formation. Je vais donc me rendre à l'inspection du travail pour leur faire part de mon projet.

Bonne journée

Par **sparte consulting**, le **26/01/2010** à **12:09**

Bonjour,

Je vous confirme ce que dit vero, il n'est pas logique que votre employeur vous finance une formation de ce type. De meme il n'a pas de raisons ni d'interet à vous licencier et en toute logique il vous appartiendrait de démissionner meme si je comprends votre réticence a cet égare...

EN revanche vous avez en effet tout interet à noégoicier une rupture conventionnelle qui arrangera tout le monde

Cdt